

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 6 janvier 2020 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SON PRÉSENT

M. le maire
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun
Clément Gauthier
Jeannot Marquis
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Cynthia Marceau D'astous
Johanne Thibault
Josée Marquis

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean Roland Lebrun ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2020-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur les conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) PL-Taxe foncière agricole;
- 7) Contrats conclus par les municipalités, l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière;
- 8) Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018;
- 9) Appel d'offres conjoint pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles et recyclables;
- 10) Demande de permis de boisson pour tenue d'activités sociale;
- 11) Programmation de transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec-TECQ 2014-2018-bilan de la programmation;
- 12) Mandat de services professionnels-reddition de comptes TECQ 2014-2018 Raymond Chabot Grant Thornton;
- 13) Emploi d'été Canada 2020-Appel de demandes;
- 14) Période de questions;
- 15) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-23

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Julien Ouellet, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-24
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-25
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent soixante-deux milles trois cent trente-huit et quatre-vingt-sept cents (162 338.87\$) et les salaires payés au montant de douze mille soixante-cinq et soixante-six cents (12 065.66\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre et cinquante-trois cents (174 404.53\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2020-26
LE PROJET DE LOI N° 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Gauthier

QUE la municipalité de Saint-Adelme :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au (à la) ministre régional(e), aux députés Kristina Michaud, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-27

CONTRATS CONCLUS PAR LES MUNICIPALITÉS, L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia D'Astous que tout les contrats conclus par la Municipalité, l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-28

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018

Monsieur le conseiller Jeannot Marquis prend acte du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-29

APPELS D'OFFRES CONJOINTS POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE les coûts de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles domestiques et recyclables augmentent continuellement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de chercher des moyens pour limiter la hausse des coûts de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles et recyclables du secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs régions du Québec le lancement d'appel d'offres conjoint pour l'obtention des services de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles et recyclables ont permis à plusieurs MRC/Municipalité de réduire leurs coûts;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs gestionnaires municipaux du territoire croient qu'il est pertinent d'initier la démarche du regroupement des contrats de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles et recyclables d'origine résidentielle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Josée Marquis, et résolu :

QUE le préambule fait intégrant de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Adelme manifeste son intérêt à participer à la démarche du lancement d'appels d'offres conjoints pour l'obtention des services de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles et recyclables du secteur résidentiel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-29

DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON POUR TENUE D'ACTIVITÉ SOCIALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis et résolu d'appuyer la demande de permis de boisson pour la tenue d'activités sociales du Club des 50 ans et plus de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et plus de Saint-Adelme demande l'autorisation à la société des alcools un permis pour permettre aux gens d'apporter leurs boissons lors des activités suivantes qui ont lieu à la salle municipale de Saint-Adelme :

Souper du 20 mars, 18 avril, 23 mai, 27 juin, 19 septembre, 17 octobre, 14 novembre et le 19 décembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-30

DEMANDE DE SUBVENTION 50 000\$ POUR LA RÉFECTION DU 6^E RANG EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme désire faire une demande de subvention, afin d'amélioration des infrastructures du 6^e Rang Est;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés sur le rang 6 Est à Saint-Adelme situé 165 m au sud de la route du 6 jusqu'au rang 5 Savard;

CONSIDÉRANT QUE trois réparations ponctuelles, situées sur le même rang près de la jonction avec la rue Principale, sont à faire;

CONSIDÉRANT QUE les réparations ponctuelles font suite à une excavation pour la réparation de fuites sur la conduite d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE pour ces travaux, l'entrepreneur devra bien découper à l'aide d'une scie la pourtour de chacune des zones, enlever le pavage coupé et le surplus de matériaux granulaires, niveler, compacter, faire le déblai des accotements, installer le nouveau pavage et recharger les accotements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault qu'une partie du financement sera la TECQ et pour combler le manque on vous demande une subvention discrétionnaire de 50 000\$. Le grand total est donc de 225 622\$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-31

PROGRAMMATION DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC-TECQ 2014-2018-BILAN DE LA PROGRAMMATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Adelme s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-32

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS-REDDITION DE COMPTE TECQ 2014-2018
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

CONSIDÉRANT QUE les travaux en lien avec la programmation de transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec TECQ 2014-2018 sont finalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme doit effectuer une reddition de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

D'accepter l'offre de service de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 1 800\$, taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de service reçu par courriel le 3 février dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-33

DEMANDE D'UN PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Embaucher un étudiant(e) pour le bureau et un journalier en voirie dans le cadre du programme « Placement Carrière Été » offert par le Développement des Ressources humaines Canada. La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon est autorisée à remplir le formulaire d'inscription pour ces deux projets d'une durée d'environ 12 semaines chaque.

Le maire demande le vote : les membres du conseil refusent à l'unanimité de demander un programme emploi d'été Canada.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2020-35

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 3 février 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h53.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*